

GUIDE D'UTILISATION NATIONAL DES TABLEAUX OG BIC

(Cahier des charges EDI-TDFC 2011 – Annexes Centres de Gestion Agréés)

AVANT-PROPOS	- 2 -
POUR LA CATEGORIE BIC	- 3 -
CONSIGNES GENERALES	- 4 -
OGD1 : DECLARATION DU PROFESSIONNEL	- 5 -
OG00 : DONNEES D'IDENTIFICATION	- 7 -
OG01 : INFORMATIONS COMPTABLES	- 9 -
OG02 : RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES ANNUELS	- 11 -
OG05 : INFORMATIONS LIEES AUX ECCV DETAIL DES CHARGES MIXTES ET REINTEGRATIONS COMPTABLES EN DECOTE DIRECTE	- 13 -
OG06 : INFORMATIONS LIEES AUX ECCV DETAIL DES REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS FISCALES	- 15 -
OG08: INFORMATIONS LIEES AUX ECCV DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES - COMPTE 791	- 17 -
OG11: ZONES LIBRES TABLEAU SPECIFIQUE A CHAQUE CENTRE DE GESTION	- 19 -
OG12 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N	- 21 -
OG13 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N-1	- 23 -
OG14 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PREVENTION DES DIFFICULTES ET LA CESSATION D'ACTIVITE	- 25 -
OG91 : CONTROLE DE TVA	- 29 -

AVANT-PROPOS

Créée en 1992, à l'initiative de [l'Ordre des Experts-Comptables](#), l'association **EDIFICAS** a pour objet de promouvoir l'EDI en matière financière, informationnelle, comptable et d'audit, analytique et sociale. A ce titre, **EDIFICAS** s'aide de normes internationales appelées **EDIFACT**.

EDIFICAS est composée de plusieurs groupes de travail constitués par thème de réflexion et d'action. Ces groupes ont pour mission d'assurer le développement des messages et outils pour les applications EDI.

Le groupe GT2 a en charge les téléprocédures fiscales qui comprennent la dématérialisation des **informations complémentaires nécessaires aux organismes de gestion agréés**.

Depuis 2009, la dématérialisation par EDI des déclarations fiscales pour les adhérents d'organismes agréés est devenue obligatoire à destination de l'administration fiscale et des OGA.

Les OGA ont la nécessité de collecter un certain nombre de renseignements complémentaires pour remplir leurs missions obligatoires :

- D'établissement d'un dossier de gestion et de prévention économique.
- D'examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance entre les déclarations de résultats et les déclarations de taxe sur le chiffre d'affaires (depuis le 01/01/2010 pour la TVA).
- De réalisation d'un compte-rendu de mission transmis à l'adhérent et copie aux services fiscaux (pour tous dossiers clos depuis 2009).

L'Ordre des Experts-Comptables, les représentants des OGA avec l'aval de la DGFIP et le partenariat des sociétés de services informatiques ont élaboré au plan national, pour se substituer définitivement aux bordereaux de renseignements complémentaires papier, des **TABLEAUX OG STANDARDISES ET COMMUNS à tous les OGA**.

Ces documents sont consultables sur le site www.edificas.fr (téléchargement-cahier des charges-editdfc-volume 3B)

Ce guide est destiné à faciliter le paramétrage et l'utilisation des tableaux OG pour les Membres Correspondants et les Sociétés de Services Informatiques des Centres de Gestion Agréés et il a pour ambition de permettre l'application du guide des diligences intégré à l'instruction du Compte-Rendu de Mission.

Il contient le modèle de chaque tableau OG avec en vis-à-vis pour chacun les consignes de remplissage.

POUR LA CATEGORIE BIC

CES TABLEAUX (AU NOMBRE DE 12) SONT OBLIGATOIRES ET INDISPENSABLES AUX CGA.

A COMPTER DE 2011, EN SUS DE CES TABLEAUX LA BALANCE DEVIENT OBLIGATOIRE.

RAPPEL : L'administration fiscale n'est pas destinataire des tableaux OG, ni de la balance.

CONSIGNES GENERALES

Les tableaux **OG BIC** (agréés par la DGFIP et l'Ordre des Experts-Comptables) sont au nombre de 12 et doivent **TOUS** (à l'exception de l'OG 11, tableau spécifique à chaque CGA qui n'est pas toujours demandé et de l'OG91 ^(*)) être adressés aux CGA **avec** la déclaration fiscale au format EDI (Procédure TDFC). Ils doivent être présents dans les logiciels comptables.

Quel que soit le logiciel utilisé, le cabinet comptable doit, dans un premier temps, sélectionner ces tableaux dans la liste proposée par son système informatique afin de créer un "modèle" pour le destinataire OGA.

Dans les faits, à compter de 2011, tous les tableaux obligatoires doivent être cochés et **LA BALANCE devient obligatoire et une génération automatique devrait être possible** (sinon vous devez cocher « envoi balance » ou « message balanc » en fonction de votre logiciel comptable au moment de l'envoi de la déclaration EDI).

Normalement l'**OG00** (données d'identifications de l'envoi) et l'**OGD1** (Déclaration du professionnel) sont pré-paramétrés et sont générés automatiquement (il en est de même pour l'OG01 "Informations comptables" : racines de comptes extraites de la balance).

- Les **OG01, 06, 08, 11, 12 et 13** regroupent les renseignements nécessaires à la **réalisation du Dossier de Gestion**.
- Les **OG02, 05, 06 et 08** rassemblent les informations utiles à l'**examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance**.
- L'**OG14** sert à remplir la **mission de prévention des difficultés économiques et financières des entreprises**. Il permet également de connaître les faits significatifs de l'exercice et en cas de cessation d'activité la date, le motif et les modalités de celle-ci.
- L'**OG91** concerne la **mission de contrôle de TVA**. Cette mission permet à l'adhérent de bénéficier de la réduction de 3 à 2 ans du délai de reprise en matière de TVA et de BIC.

ELEMENTS TECHNIQUES POUR LEUR TRANSMISSION

- **L'envoi de l'ensemble des tableaux OG et de la balance est obligatoire, et doit parvenir à l'organisme de gestion en même temps que la liasse fiscale.**
- **En cas d'envoi de rectificatif, 2 lignes du tableau OG00 permettent au cabinet comptable d'indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative et offrent la possibilité de préciser à l'organisme de gestion, par un commentaire, la nature de cette rectification.**
- **Pour les tableaux OG02, OG06, OG08 et OG13, il y a lieu de cocher la case "néant" lorsque aucune donnée n'est à mentionner.**
- **L'OG13 "Renseignements comptables de l'année N-1" est à fournir uniquement pour les nouveaux adhérents.**
- **L'OG91 "CONTROLE DE TVA" est à fournir complété pour toutes les entreprises assujetties ou non ^(**) la TVA.**

(*) Bien que l'envoi obligatoire de l'OG91 soit fortement recommandé par la FCGA et l'ANPRECEGA, il a été laissé cette année la possibilité pour les CGA qui le souhaitent de laisser le membre correspondant lui adresser un document interne équivalent.

(**) Rubriques prévues pour préciser si non assujettissement

Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :	<i>AA/NAD</i>	N° SIRET :	<i>AA/NAD</i>
Adresse :	<i>AA/NAD</i>		
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
F-IDENTIF			
Profession de l'adhérent			
Profession :	<i>AB/FTX</i>		
adhérent du centre de gestion agréé			
Identification du centre de gestion			
N° Agrément :	<i>AC/NAD</i>		
Désignation :	<i>AC/NAD</i>		
Adresse :	<i>AC/NAD</i>		
est centralisée ou surveillée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			<i>BB/CCI</i> A
Le	<i>BA/DTM</i>	A : Nom du signataire :	<i>AD/NAD</i>

OGD1 : DECLARATION DU PROFESSIONNEL

Ce tableau est alimenté en quasi-totalité **AUTOMATIQUEMENT** (1 seule case à cocher en sus **A**) à partir du tableau des données d'identification à remplir lors de la préparation du fichier EDI de votre client pour envoi à la DGFIP (CSI de STRASBOURG).

Cette déclaration qui certifie le respect des règles comptables et fiscales se substitue au visa de l'expert-comptable qui n'est plus obligatoire et dispense l'organisme agréé d'un contrôle formel approfondi à l'inverse des déclarations fournies par l'adhérent sans conseil.

Libellés

IDENTIFICATION	Réponse
Forme juridique (1)	A
Code Activité de la famille comptable (7)	B
Code Activité Libre (8)	C
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date d'arrêté provisoire : SSAAMMJJ	D
Monnaie	
CONSIGNES	
Déclaration rectificative ① OUI - ② NON (6)	
Commentaire (4)	E
Attestation	E
① DGI - ② NON	
② DGI + expert comptable	
③ Pas attestation	

Ce document permet de transmettre à un OGA les données d'identification du dossier et les consignes à appliquer. La grande majorité de ces données peuvent être obtenues automatiquement à partir du logiciel comptable.

Ce document est **obligatoirement** présent, que les renseignements complémentaires soient transmis ou non avec la déclaration fiscale.

(1) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(3) L'information n'est à renseigner que dans le cas où le mode de transmission choisi est EDI.

(4) Cet espace texte permet au cabinet comptable de préciser à l'OGA, l'objet de son envoi le cas échéant et à l'OGA d'identifier rapidement le traitement à effectuer sur les éléments reçus.

Ex : Déclaration rectifiée – correction du montant des recettes qui était incorrect.

Ex : renvoi du dossier à l'identique car pas d'ICR sur l'envoi précédent du 10.04

Autre exemple : déclaration rectifiée sur la période d'imposition suite à votre question du 12.04.2006

Déclaration Rectificative : OUI/NON.

Préciser la raison pour laquelle la déclaration a été rectifiée (résultat modifié, période modifiée, déclaration complétée...).

(5) La transmission en EDI doit être réalisée en un seul envoi. Tout envoi sur supports différents et en des temps différents est à éviter. Les réponses aux consignes doivent être vérifiées et correspondre aux messages effectivement envoyés.

(6) La mention Déclaration rectificative porte sur les tableaux fiscaux uniquement (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins a été modifiée

(7) Le code activité de la famille comptable est sur 6 caractères. Il doit être présent lors de l'envoi vers des OGA membre de la famille comptable.

(8) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

OG00 : DONNEES D'IDENTIFICATION

Ce tableau est généré en principe **AUTOMATIQUEMENT** à partir du tableau des données d'identification à remplir lors de la préparation du fichier EDI de votre client pour envoi à la DGFIP (CSI de STRASBOURG).

Il est donc **important** de bien compléter les éléments qui alimenteront cet OG00, notamment la forme juridique et les consignes.

Les informations portées seront comparées avec les informations déjà en possession du CGA, pour contrôle et mise à jour de sa base de données.

▪ **Rappel des Formes juridiques (1) sous forme abrégée (A)**

EI : Entreprise Individuelle	EIR : EIRL
SNC : Société en Nom Collectif	SA : Société Anonyme
SEF : SDF Société de Fait	SCA : Société en commandite par actions
SRL : SARL	SCS : Société en commandite simple
IND : Indivision	SCV : Société civile de construction vente
ERL : EURL	SLU : SELARL

Important : dans le cas d'une EURL, SARL n'ayant qu'un seul associé, c'est le terme EURL qui doit être mentionné.

▪ **Code activité de la famille comptable (7) (B)**

Il s'agit d'un code activité statistiques à 6 positions adopté par les réseaux d'OGA suivants : FCGA, FCGAA, AIRCGA, ARAPL, UNASA, ANPRECEGA, DEFIAA, UFCA et le CSOEC. La table de ces codes sera disponible courant 2011 dans le cahier des charges EDITDFC et auprès des réseaux cités ci-avant.

▪ **Code activité libre (8) (C)** : Table de codes réservés à d'autres réseaux.

▪ **Date arrêté provisoire (D)**

Dans le cas d'un dépôt de déclaration provisoire, la date de fin d'exercice est celle de la clôture normale de la déclaration et la date d'arrêté provisoire est celle de la liasse déposée.

Exemples : Date de début d'exercice N : 01/09/2009
 Date de fin d'exercice N : 31/08/2010
 Date d'arrêté provisoire : 31/12/2009

▪ **Déclaration rectificative et commentaire (E)**

Ces espaces permettent au cabinet comptable de préciser au CGA l'objet de son envoi pour un meilleur suivi et traitement.

Exemples : Correction du montant de la TVA collectée erroné
 Renvoi du dossier à l'identique car pas d'ICR (envoi de compte rendu) sur l'envoi précédent du xx/xx/xxxx
 Suite à votre question de cohérence du xx/xx/xxxx

Racine	Intitulé compte	Mouvements Débit	Mouvements Crédit	Solde fin Exercice débiteur	Solde fin Exercice créditeur
AA/RFF	AE/FTX	AB/MOA	AC/MOA	AD/MOA	AF/MOA
AA/RFF	AE/FTX	AB/MOA	AC/MOA	AD/MOA	AF/MOA

Etc.

Les numéros de racine ci-dessous sont seuls obligatoires. Il convient donc de procéder aux agrégations appropriées.

101	Capital	611	Sous traitance générale
108	Compte de l'exploitant	6132	Locations immobilières
13	Subvention d'investissement	6135	Locations mobilières
16	Emprunts	614	Charges loc & copropriété
1688	Intérêts courus	621	Personnel extérieur à l'entrep
275	Dépôt et cautionnement	623	Publicité publ & rel publ
33	En cours de production de biens	63512	Taxes foncières
34	En cours de production de services	63514	TVTS
35	Stock de produits finis	644	Rémun travail exploitant
404	Fournisseurs d'immob.	646	Cot soc pers exploitant
405	Fourn immo effets à payer	6611	Intérêts emprunts et dettes
4084	Fourn immo fact non parv	6861	Dotations aux amortis sur charges financières
42	Personnel et cptes rattachés	6865	Dotations aux provisions financières
43	S.S Autres organismes sociaux	6871	Dotations exceptionnelles aux amortis
44	Etats et autres coll pub	6872	Dotations aux provisions réglementées
455	Comptes courants associés	6875	Dotations exceptionnelles aux provisions
51	Banques et CCP	7082	Commission courtage
5181	Intérêts courus à payer	75	Autres produits de gestion courante
5188	Intérêts courus à recevoir	781	Reprises amort prov (exploit)
5198	Int courus s/ conc bq cour	787	Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels
53	Caisse	791	Transferts charges exploit
602	Achats autres appro	796	Transferts charges financières
6031	Var stocks mat prem	797	Transferts charges exceptionnelles
6032	Var stocks autres appro		
604	Achats études prest services		
605	Achats mat équip travaux		
606	Achats non stockés mat four		

OG01 : INFORMATIONS COMPTABLES

Ce tableau réunit les informations comptables concernant indifféremment les régimes fiscaux, simplifié et normal. **Il doit être pré-paramétré et généré automatiquement par votre logiciel.**

C'est une extraction d'une partie de la balance comptable, ce qui nécessite de respecter les comptes correspondants aux intitulés de comptes (Rappel : La prise en compte du PCG 99 est effective depuis la campagne 2001).

Les lignes dont les racines commencent par 16 et 51 reçoivent des mouvements exprimant la totalité des comptes. Ainsi, les montants inscrits sur la ligne 16 comprennent les montants inscrits à la ligne suivante à la racine 1688.

Les montants "débit" et "crédit" sont les mouvements débiteurs et créditeurs **sans les soldes à nouveau**. Le solde de fin d'exercice prend en compte le solde à nouveau.

En 2011, l'OG01 reste obligatoire (suppression prévue en 2012) et doit être complété par l'envoi obligatoire désormais de la Balance pour tous les envois au millésime 2011.

POUR SA COHERENCE, LES INFORMATIONS DE CET OG01 SERONT SIGNIFICATIVES SI LES REGLES DE COMPTABILISATION DU PCG 99 SONT RESPECTEES SUR LES NUMEROS DE COMPTES UTILISES TELS QUE :

- **1688** "*intérêts courus*" pour les intérêts courus sur emprunts
- **5181** "*intérêts courus à payer*" pour les agios courus sur découverts (au lieu du compte 5186 prévu dans l'ancien plan comptable)
- **6132** "*locations immobilières*" pour les loyers
- **63512** "*taxes foncières*"
- **644** "*rémunération travail exploitant*" et surtout pour la rémunération du gérant dans les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu
- **646** "*cotisations sociales personnelles de l'exploitant*" et pour les cotisations du gérant dans les sociétés à l'impôt sur le revenu

Libellés	Néant Réponse	WW/CCI Format
L'adresse personnelle est-elle identique à l'adresse professionnelle ? ① OUI - ② NON	<i>BC/CCI</i>	E
Situation familiale : ① Célibataire - ② Marié(e) - ③ Divorcé(e) - ④ Veuf(ve) - ⑤ Pacsé(e) - ⑥ Vivant maritalement- ⑦ Séparé(e).	<i>BD/CCI</i>	F
Activité : ① Adjonction - ② Suppression - ③ Modification	<i>AA/CCI</i>	G
Point de vente : ① Adjonction - ② Suppression	<i>AB/CCI</i>	G
Nouvelle concurrence : ① OUI - ② NON	<i>AC/CCI</i>	G
Travaux dans l'entreprise : ① OUI - ② NON	<i>AD/CCI</i>	G
Sinistre vol : ① OUI - ② NON	<i>AE/CCI</i>	G
Soldes et promotions exceptionnels non saisonniers : ① OUI - ② NON	<i>AF/CCI</i>	G
Fermeture exceptionnelle : ① OUI - ② NON	<i>AG/CCI</i>	G
Travaux de voirie : ① OUI - ② NON	<i>AH/CCI</i>	G
Maladie de l'exploitant : ① OUI - ② NON	<i>AJ/CCI</i>	G
Si l'adhérent est devenu loueur de fonds : Date	<i>AM/DTM</i>	H <i>date</i> <i>SSAAMMJJ</i>
Surface de vente en m²	<i>AP/QTY</i>	
Statut du conjoint dans l'entreprise : ① Collaborateur - ② Salarié - ③ Associé	<i>AW/CCI</i>	I
Autre statut du conjoint : ① Salarié hors entreprise - ② Travailleur indépendant- ③ Retraité - ④ Au foyer - ⑤ Bénéficiaire des ASSEDIC - ⑥ En recherche d'emploi sans ASSEDIC - ⑦ Autres.	<i>AX/CCI</i>	I
Autre statut de l'exploitant ; Associé ou gérant d'une autre structure : ① OUI - ② NON	<i>AY/CCI</i>	
Faits significatifs et/ou Compléments d'informations :	<i>BE/FTX</i> <i>BE/FTX</i> <i>BE/FTX</i>	J J J

OG02 : RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES ANNUELS

- **Adresse personnelle identique à l'adresse professionnelle (E)**
Ce renseignement, non obligatoire sur la 2031, permet d'éviter des demandes de cohérence et vraisemblance. Cette question vise à aborder notamment le traitement des frais mixtes d'où l'importance de préciser "non" quand l'adresse est différente.
- **Situation familiale (F) :**
7 cas de figure pour une meilleure appréciation du foyer fiscal
- **REPONDRE PAR OUI OU PAR NON (G)**
Pour une meilleure connaissance du dossier dans l'analyse de gestion du CGA
 - *Activité*
 - *Point de vente*
 - *Nouvelle concurrence*
 - *Travaux dans l'entreprise*
 - *Sinistre vol*
 - *Soldes et promotions exceptionnels non saisonniers*
 - *Fermeture exceptionnelle*
 - *Travaux de voirie*
 - *Maladie de l'exploitant*
- **Date Loueur de fonds (H)**
A inscrire surtout si le passage a eu lieu en cours d'exercice
- **Statut du conjoint (I)**
Statut juridique désormais obligatoire à préciser

ET utiliser la dernière zone du tableau

- **Faits significatifs et/ou compléments d'information (J)**
Tout fait significatif porté à la connaissance du CGA lui permettant :
 - D'en tenir compte dans son analyse de gestion
 - De restreindre le nombre de questions de forme ou de cohérence
 - D'effectuer si nécessaire un suivi administratif particulier

Exemple de faits significatifs intervenus sur l'exercice ou particularités de l'entreprise : *explications des diverses évolutions, recommandations et perspectives concernant le dossier...*

POINTS DE CONCORDANCE, VERIFICATIONS PREALABLES :

Libellé ligne	Cohérences appelées
L'adresse personnelle est-elle identique à l'adresse professionnelle ?	Si réponse OUI : vérifier présence réintégrations frais mixtes en tableau OG05.
Activité	Si ① Adjonction : à priori, augmentation des immobilisations - ② Suppression : a priori, diminution des immobilisations.
Statut du conjoint dans l'entreprise	Si conjoint salarié : vérifier présence salaires sur liasse (RS 2033-B ligne 250 – RN 2052 ligne FY).

INFORMATIONS LIEES AUX ECCV
DETAIL DES CHARGES MIXTES ET REINTEGRATIONS
COMPTABLES EN DECOTE DIRECTE
TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS

Nature de la charge	Montant global	Montant réintégré
Prélèvements de marchandises		K AC/MOA
Prélèvements de matières premières		K AF/MOA
Achats non stockés de matières : chauffage	AG/MOA	L AJ/MOA
Achats non stockés de matières : eau	AK/MOA	L AM/MOA
Achats non stockés de matières : gaz et électricité	AN/MOA	L AQ/MOA
Habitation : loyer et charges	AR/MOA	L AT/MOA
Habitation : valeur locative		L AW/MOA
Habitation : assurance	AX/MOA	L AZ/MOA
Services extérieurs : téléphone	BA/MOA	L BC/MOA
Habitation : entretien immeuble	BD/MOA	L BF/MOA
Véhicule : carburant	BG/MOA	L BJ/MOA
Véhicule : crédit bail	BK/MOA	L BM/MOA
Véhicule : entretien	BN/MOA	L BQ/MOA
Véhicule : assurance	BR/MOA	L BT/MOA
Véhicule : vignette	BU/MOA	L BW/MOA
Véhicule : dotation aux amortissements	BX/MOA	L BZ/MOA
Frais de repas de(s) l'exploitant(s)	CX/MOA	L CZ/MOA
Impôts et taxes : taxe foncière	CA/MOA	L CC/MOA
Divers : personnel salarié (employé de maison)	CD/MOA	L CF/MOA
Autres matériels : dotation aux amortissements	CG/MOA	L CJ/MOA
Frais financiers : intérêts sur emprunts	CK/MOA	M CM/MOA
Frais financiers : intérêts de découvert	CN/MOA	M CQ/MOA
Cotisations sociales exploitant : CSG non déductible		N CT/MOA
TVA réintégré		K/L CW/MOA

IMPORTANT : On ne doit pas retrouver les mêmes informations en OG05, OG06, OG08.

OG05 : Charges mixtes et Réintégrations Comptables

L'omission de ces informations peut générer un courrier de cohérence et vraisemblance.

OG05 : INFORMATIONS LIEES AUX ECCV

DETAIL DES CHARGES MIXTES ET REINTEGRATIONS COMPTABLES

EN DECOTE DIRECTE

A compléter avec les montants réintégré EN DECOTE DIRECTE

(A contrario si traitement fiscal : mentionner sur l'OG06, si traitement par transfert de charges : mentionner sur l'OG08)

- Ne pas omettre de mentionner :
 - le montant des prélèvements de marchandises **(K)**
 - le montant de charges mixtes (frais pour usage à titre privé : habitation, véhicule, impôts etc.) **(L)**
 - le montant des frais financiers pour capital débiteur imputés à l'exploitant par un crédit des comptes de charges concernés ou comptabilisée par le compte 108 **(M)**
- Mentionner la CSG non déductible si elle est comptabilisée par le compte 108 **(N)**

Précisions

- **Prélèvements de marchandises et ou de matières premières**
Le régime réel normal ne précise pas cette information nécessaire selon la nature de l'activité.
- **Frais financiers**
Ce renseignement permet d'appréhender le problème de la déductibilité des charges financières quand le compte de l'exploitant est débiteur.

POINTS DE CONCORDANCE, VERIFICATIONS PREALABLES :

Libellé ligne	Cohérences appelées
Prélèvements de marchandises	Selon la nature de l'activité : l'absence de tels prélèvements est considérée comme anormale par l'administration fiscale.
Prélèvements de matières premières	Selon la nature de l'activité : l'absence de tels prélèvements est considérée comme anormale par l'administration fiscale.
Autres frais mixtes	Si adresse personnelle identique à adresse professionnelle, ne pas omettre de renseigner ce tableau OG05 pour les réintégrations sur frais pour usage à titre privé comptabilisés par le compte 108 : OG05 lignes AG/MOA à CG/MOA et AJ/MOA à CJ/MOA.
Frais financiers : intérêts sur emprunts	Présence de charges financières sur liasse fiscale (RS 2033-B ligne 294 – RN 2052 ligne GR). Si rapport emprunt/investissement disproportionné sans réduction du découvert bancaire et/ou du crédit fournisseur, et si solde annuel moyen de l'exploitant débiteur : réintégration : sur OG05 ligne CM/MOA ou sur OG06 ligne AK/MOA ou sur OG08 ligne AH/MOA ou motif renseigné en OG14 AU/FTX.
Frais financiers : intérêts de découvert	Présence de charges financières sur liasse fiscale (RS 2033-B ligne 294 – RN 2052 ligne GR). Si solde annuel moyen de l'exploitant débiteur : réintégration : sur OG05 ligne CM/MOA ou sur OG06 ligne AK/MOA ou sur OG08 ligne AH/MOA ou " <i>motif absence de réintégration</i> " sur OG02 ligne BE/FTX.
Cotisations sociales exploitant : CSG non déductible	Si présence d'un montant de charges de CSG déductible dans OG12 ligne AT/MOA : CSG non déductible dans OG05 ligne CT/MOA ou OG06 ligne AJ/MOA ou OG08 ligne AL/MOA.

INFORMATIONS LIEES AUX ECCV
DETAIL DES REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS FISCALES
TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS

	Néant	WW/CCI
Réintégrations fiscales	Montant charge	Montant réintégré
Rémunération du conjoint	<i>AA/MOA</i>	<i>AB/MOA</i>
Rémunération de l'exploitant et/ou du gérant(s)		Q <i>AC/MOA</i>
Rémunération des associés non gérants		<i>AD/MOA</i>
Amendes		<i>AE/MOA</i>
Frais de tenue de comptabilité	<i>AF/MOA</i>	P <i>AG/MOA</i>
Fraction imposable des plus values réalisées au cours des exercices antérieurs, plus value nette à court terme pour les réels simplifiés		<i>AH/MOA</i>
CSG non déductible	AX/MOA	<i>AJ/MOA</i>
Charges financières		<i>AK/MOA</i>
Autres réintégrations fiscales et charges mixtes réintégréés fiscalement : à détailler ci-dessous		
- (à préciser) <i>AL/FTX</i>		Q <i>AM/MOA</i>
- (à préciser) <i>AL/FTX</i>		Q <i>AM/MOA</i>
- (à préciser) <i>AL/FTX</i>		Q <i>AM/MOA</i>
- (à préciser) <i>AL/FTX</i>		Q <i>AM/MOA</i>

Déductions fiscales		Montant déduit
Plus value à court terme différées (RSI)		<i>AP/MOA</i>
Plus value nettes à long terme imposées au taux de 16%		<i>AQ/MOA</i>
Plus values exonérés (art 238 quindecies) (transmission)		<i>AY/MOA</i>
Plus values exonérés (art 151 septies)		<i>AZ/MOA</i>
Plus values exonérés (art 151 septies A) (départ à la retraite)		<i>BA/MOA</i>
Plus values exonérés (art 151 septies B) (immobilier à LT)		<i>BB/MOA</i>
Autres déductions diverses fiscales : à détailler ci-dessous		
- (à préciser) <i>AR/FTX</i>		Q <i>AS/MOA</i>
- (à préciser) <i>AR/FTX</i>		Q <i>AS/MOA</i>
- (à préciser) <i>AR/FTX</i>		Q <i>AS/MOA</i>
- (à préciser) <i>AR/FTX</i>		Q <i>AS/MOA</i>

Renseignements divers		Réponses ① OUI - ② NON -
En cas de prélèvements faibles, y a t-il d'autres sources de revenus dans le ménage ?		R <i>AT/CCI</i>
Le solde moyen annuel du compte de l'exploitant est-il débiteur ?		S <i>AU/CCI</i>
Si Oui, y a t-il réintégration de frais financiers ?		T <i>AV/CCI</i>
Renonciation volontaire à la réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité ?		U <i>AW/CCI</i>

IMPORTANT : On ne doit pas retrouver les mêmes informations en OG05, OG06, OG08.
 OG06 : Réintégrations et déductions Fiscales

L'omission de ces informations peut générer un courrier de cohérence et vraisemblance.

OG06 : INFORMATIONS LIEES AUX ECCV

DETAIL DES REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS FISCALES

A compléter avec les montants réintégrés ou déduits FISCALEMENT

(A contrario : - si décote directe au crédit de comptes de charges ou par 108 : mentionner sur l'OG05
- si traitement par transfert de charges : mentionner sur l'OG08)

- **Indiquer** dans toutes les cases pré-libellées tous **les montants réintégrés ou déduits** de façon extracomptable lors de la détermination de l'assiette BIC sur l'état 2033-B ou l'état 2058 A.
- **Rémunération de l'exploitant et/ou du gérant, Rémunération des associés non gérants (O)**
Il s'agit du montant véritablement affecté en contrepartie du travail de l'exploitant, et non de la somme globale allouée par exemple à un associé gérant pour se rémunérer et régler ses cotisations sociales et fiscales. Toutes les cotisations personnelles doivent être exclues de cette ligne.
- **Frais de tenue de comptabilité (P)**
Cette information concerne uniquement les adhérents relevant du régime Réel Simplifié sur Option (RSO), dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le plafond du régime Micro-entreprise.
Elle permet de vérifier que la réintégration fiscale préalable de ces frais, avant imputation ultérieure sur la déclaration personnelle de l'adhérent, a été effectuée.
- **Ne pas oublier de compléter** les lignes si nécessaire des "autres réintégrations" ou "déductions diverses" et préciser leur nature **(Q)**
- Ne pas **omettre** de remplir par ① "oui" ou par ② "non" les lignes AT à AW concernant les renseignements divers :
 - En cas de **prélèvements faibles de l'exploitant (R)**, renseigner s'il y a d'autres sources de revenus dans le ménage (permet de prévenir une incohérence éventuelle par rapport au train de vie de l'exploitant).
 - Vérifier le **solde moyen du compte de l'exploitant ou des comptes courants des associés (S)** (Solde moyen positif / créditeur ou bien négatif / débiteur)
 - Si la position du **solde moyen est débitrice (T)**, mentionner la présence ou non d'une réintégration de frais financiers.
- **Renonciation volontaire à la réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité et de CGA (U)**
Anticipation de question de vraisemblance : renonciation souvent pratiquée si foyer fiscal non imposable.

POINTS DE CONCORDANCE, VERIFICATIONS PREALABLES :

Libellé ligne	Cohérences appelées
Rémunération de l'exploitant et/ou du gérant(s)	RS 2033-B ligne 316 – RN 2058A ligne WB : supérieure ou égale à la rémunération de l'exploitant.
Amendes	RS 2033-B ligne 330 – RN 2058-A ligne WJ.
Frais de tenue de comptabilité	RS 2033-B ligne 330 - (montant plafonné à 915 €).
Fraction imposable des plus values réalisées au cours des exercices antérieurs, plus value nette à court terme pour les réels simplifiés	Si fraction imposable plus value réalisée au cours exercice antérieurs : RS 2033-B ligne 330.
Cotisations sociales exploitant : CSG non déductible	Si présence d'un montant de charges de CSG déductible dans OG12 ligne AT/MOA : réintégration FISCALE à porter OG06 ligne AJ/MOA.
Charges financières	Présence de charges financières sur liasse fiscale (RS 2033-B ligne 294 – RN 2052 ligne GR). Si rapport emprunt/investissement disproportionné sans réduction du découvert bancaire et/ou du crédit fournisseur, et/ou si solde annuel moyen de l'exploitant débiteur : réintégration FISCALE à porter sur OG06 ligne AK/MOA.
Autres réintégrations fiscales et charges mixtes réintégrées fiscalement : à détailler ci-dessous	Si adresse personnelle identique à adresse professionnelle, ne pas omettre de renseigner ce tableau OG06 pour les réintégrations FISCALES sur frais pour usage à titre privé.
Plus value à court terme différées (RSI)	RS 2033-B ligne 350.
Plus value nettes à long terme imposées au taux de 16%	2031 cadre 5 plus value case CN. RS 2033-C ligne 597 – 2033-B ligne 350. RN 2059-A ligne GY – 2058-A ligne WV.
Plus values exonérés (art 238 quindecies) (transmission)	2031 cadre 5 case KG. RS 2033 C lignes 596 à 599 – 2033-B ligne 350. RN 2059-A lignes GK ; HN ; GY ; GZ ; HY – 2058-A XG.
Plus values exonérés (art 151 septies)	2031 cadre 5 case KG. RS 2033 C lignes 596 à 599 – 2033-B ligne 350. RN 2059-A lignes GK ; HN ; GY ; GZ ; HY – 2058-A XG.
Plus values exonérés (art 151 septies A) (départ à la retraite)	2031 cadre 5 case KG+ case KM (pour la part de plus value LT). RS 2033 C lignes 596 à 599 – 2033-B ligne 350. RN 2059-A lignes GK ; HN ; GY ; GZ ; HY – 2058-A XG.
Plus values exonérés (art 151 septies B) (immobilier à LT)	2031 cadre 5 case KG. RS 2033 C lignes 596 à 599 – 2033-B ligne 350. RN 2059-A lignes GK ; HN ; GY ; GZ ; HY – 2058-A XG.

(2011)

INFORMATIONS LIEES AUX ECCV
DETAIL DES TRANSFERT DE CHARGES – Compte 791
TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS

OG08

	Néant	WW/CCI
Libellés		Montant
Achats marchandises		V AA/MOA
Achats matières premières		V AB/MOA
Achats fournitures consommables et charges externes		V AC/MOA
Impôts et taxes		W AD/MOA
Salaires		AE/MOA
Dont indemnités journalières des salariés		AN/MOA
Charges sociales sur salaires		AF/MOA
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant		AG/MOA
Frais Financiers		X AH/MOA
Amortissements		Y AJ/MOA
CSG non déductible comptabilisée en transfert de charges		AL/MOA
Indemnités journalières perçues par l'exploitant ou le gérant		AM/MOA

IMPORTANT : On ne doit pas retrouver les mêmes informations en OG05, OG06, OG08.

OG08 :Si traitement par transfert de charges

L'omission de ces informations peut générer un courrier de cohérence et vraisemblance.

OG08: INFORMATIONS LIEES AUX ECCV DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES - COMPTE 791

Si la balance (ou l'OG01 : racine de compte 791) fait apparaître un solde dans le compte 791 vous devez ventiler le montant dans le tableau ci-dessus a contrario cocher la case néant lorsqu'aucune donnée n'est à mentionner.

La totalité de ces douze rubriques représente des charges mixtes qui peuvent être retraitées dans le Dossier de Gestion, pour le calcul des "Soldes Intermédiaires de Gestion".

▪ **Achats marchandises, Achats matières premières, Achats fournitures consommables et charges externes (V)**

Il s'agit de consommations et retraits à titre personnel que l'exploitant opère sur les achats de marchandises, de matières premières et de fournitures consommables de l'entreprise.

▪ **Impôts et taxes (W)**

Il s'agit de la part d'impôts et taxes supportée par l'entreprise, mais générée par les opérations personnelles de l'exploitant, et qui doit donc lui être réattribuée.

Dans le cas présent, c'est la solution du transfert comptable de charges qui a été choisie.

Le montant total de ces impôts et taxes est demandé dans le cadre d'un contrôle de cohérence, car la connaissance de cette information évite les échanges de courriers.

▪ **Frais Financiers (X), Amortissements (Y)**

Il s'agit comme ci-dessus de la part des charges supportées par l'entreprise, mais générées entièrement ou partiellement par les opérations personnelles de l'exploitant, et qui doit donc lui être réattribuée.

Il s'agit, par exemple, des charges d'intérêt pour un bâtiment utilisé à la fois par l'activité et à titre personnel ou de la part d'amortissement d'un véhicule utilisé indifféremment pour des déplacements professionnels et des déplacements privés

Précisions au sujet de la liasse fiscale

▪ **Les cotisations personnelles de l'exploitant**

- Codes 380 et 381, 2033B, liasse fiscale Réel Simplifié

Les cotisations personnelles obligatoires (et seulement celles-ci) sont à indiquer sous le code 380.

Les primes et cotisations complémentaires facultatives sont à indiquer sous le code 381.

- Codes A2, A6, A9, 2053, liasse fiscale RN

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives sont à indiquer sous le code A2.

Les primes et cotisations complémentaires facultatives sont à indiquer sous le code A6.

Les cotisations personnelles obligatoires sont à indiquer sous le code A9.

(2011)

ZONES LIBRES
(Tableau spécifique à chaque CGA si nécessaire)

OG11

Code	Libellé	Montant
<i>AC/RFF</i>	- (à préciser) <i>AA/FTX</i>	<i>AB/MOA</i>
<i>AC/RFF</i>	- (à préciser) <i>AA/FTX</i>	<i>AB/MOA</i>
<i>AC/RFF</i>	- (à préciser) <i>AA/FTX</i>	<i>AB/MOA</i>
<i>AC/RFF</i>	- (à préciser) <i>AA/FTX</i>	<i>AB/MOA</i>

OG11: ZONES LIBRES

TABLEAU SPECIFIQUE A CHAQUE CENTRE DE GESTION

Ce tableau permet à chaque CGA de codifier et récupérer des données non recensées dans les autres tableaux OG.

POUR SERVIR CE TABLEAU LE CGA CONCERNE PEUT VOUS COMMUNIQUER LE CODE ET LE LIBELLE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Avec certains logiciels, vous devez dans "UN MODELE" paramétrer les CODES et les libellés afin qu'ils apparaissent automatiquement dans l'OG11.

ATTENTION !

Dans tous les cas, il est IMPORTANT de respecter et de bien mentionner les CODES donnés par le CGA.

De même il semble qu'avec certains logiciels il soit IMPERATIF de saisir au moins un libellé pour que le tableau soit pris en compte et envoyé au CGA.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES
CONCERNANT L'ANNEE N
TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS**

Libellé	Montant
Apports	Z AA/MOA
Emprunts contractés	ZA AB/MOA
Découvert bancaire	ZB AC/MOA
Si conjoint salarié de l'entreprise : montant de la rémunération brute	ZC AD/MOA
Effectif exploitant au prorata du temps passé	ZD AE/QTY
Locations, de fonds, de meublés ou autres, comprises dans les autres produits	AF/MOA
TVA due comprise dans les dettes de fin d'exercice RSI	ZE AG/MOA
Immobilisations : virement de compte à compte RSI	ZF AH/MOA
Franchise de TVA si CA inférieur aux limites ① OUI ② NON	ZG AJ/CCI
Quote-part subvention d'investissement rapportée au résultat	ZH AK/MOA
Uniquement sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction 2042) : - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	ZI AL/MOA AM/MOA
Durée du travail des salariés de l'entreprise (nombre d'heures rémunérées)	AN/QTY
Durée du travail des salariés intérimaires (nombre d'heures rémunérées)	AP/QTY
CSG déductible comptabilisées en charges	ZJ AT/MOA
Comptes courants associés inscrits en dettes financières	AU/MOA
Comptes courants associés inscrits en autres dettes	AV/MOA

POINTS DE CONCORDANCE, VERIFICATIONS PREALABLES :

Libellé ligne	Cohérences appelées	
Si conjoint salarié de l'entreprise : montant de la rémunération brute	Vérifier présence salaires sur liasse (RS 2033-B ligne 250 – RN 2052 ligne FY) et OG02 AW/CCI =②.	
Franchise de TVA si CA inférieur aux limites ① OUI ② NON	Si réponse oui alors : OG91 Franchise en base = ① OUI. RS 2033-B lignes 374 et 378 vides. RN 2058-C lignes YY et YZ vides.	Si réponse non alors : OG91 complété. RS 2033-B lignes 374 et 378 non vides. RN 2058-C lignes YY et YZ non vides.

OG12 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N

Ces rubriques sont reportées dans le Tableau de Financement ou dans le Dossier de Gestion.

- **Apports (Z)**
Il s'agit des apports bruts cumulés dans l'exercice (apports financiers de l'exploitant ou en capital pour les sociétés, ne doit pas comprendre l'affectation du résultat N-1).
- **Emprunts contractés (ZA)**
Il s'agit de tous les montants en principal reçus par l'entreprise, à l'exclusion de tous les frais financiers (OG 01, compte 1688). Cette ligne regroupe :
 - Les emprunts effectués auprès d'organismes de crédit ou auprès de tiers, qu'ils soient à court ou à long terme
 - Les dettes assimilables à des emprunts ; crédits spéciaux, billets, dépôts (avances sur stocks tabac et timbres)
- **Découvert bancaire (ZB)**
Il s'agit du montant dû principal, **sans** les agios et autres frais bancaires déjà imputés dans l'OG 01 par les comptes 5181 et 5198.
- **Si conjoint salarié de l'entreprise : montant de la rémunération brute (ZC)**
Cette information est mise en relation avec le statut du conjoint précisé dans l'OG 02.
- **Effectif exploitant au prorata du temps passé (ZD)**
C'est le nombre de personnes exerçant effectivement une activité non rémunérée par un salaire dans l'entreprise.
- **TVA due comprise dans les autres dettes (ZE)**
TVA à décaisser *figurant* en compte 445510 à la date de clôture de l'exercice.
- **Immobilisations : virement de compte à compte RSI (ZF)**
Virement de compte à compte pour le Régime Simplifié d'Imposition car l'Etat 2033-C ne comporte pas de colonne diminution spécifique pour ce type de flux.
- **Franchise de TVA (ZG)**
A compléter en l'absence de TVA lignes 374 et 378 de la 2033-B (RS).
Cocher par ① "oui" ou par ② "non" si le CA est inférieur aux limites dont relève le dossier.
- **Quote-part de subvention rapportée au résultat (ZH)**
Montant inscrit en compte 777 par le débit du compte 139 subvention d'investissement inscrite au compte de résultat.
- **Cotisations TNS associés (ZI)**
Pour certaines sociétés, toutes les charges sociales et fiscales personnelles des associés sont déduites individuellement sur la déclaration personnelle de revenus, mais pas au niveau de la comptabilité de l'entreprise. Elles ne figurent donc pas dans la déclaration fiscale professionnelle.

Ces charges étant directement liées à l'activité de l'entreprise, dans un souci de cohérence, d'homogénéité économique et statistique des Dossiers de Gestion, ces informations sont retraitées pour être incorporées dans le Compte de Résultat.

- **CSG déductible comptabilisées en charges (ZJ)**
Cette information est utilisée pour apprécier les variations importantes du poste Impôts & Taxes non connues par le Centre de Gestion.

Précisons au sujet de la liasse fiscale :

- **L'effectif moyen du personnel**
(Code 376, 2033B, liasse fiscale Réel Simplifié, Code YP, 2058C, liasse fiscale Réel Normal)
Définition : Il s'agit de l'effectif réel moyen du personnel, et non de l'effectif constaté en fin d'exercice.
Nous souhaitons connaître, pour chaque entreprise, un effectif moyen obtenu sur la base d'une unité représentée par une personne ayant travaillé pendant tout l'exercice à temps complet.
Affectation : pour la bonne tenue des statistiques OGA, et pour permettre le calcul correct de la Valeur Ajoutée par personne, l'effectif annoncé doit être cohérent avec la masse de charges salariales de l'entreprise.
Exemples :

1 temps complet pendant 12 mois.	soit	12 mois
1 temps complet pendant 6 mois	soit	6 mois
2 mi-temps pendant 12 mois chacun.	soit	12 mois
4 pour un total de		30 mois

L'effectif réel moyen à reporter est de $30/12 = 2,5$ (arrondi à 3)
Par convention, les apprentis de première année compteront pour 0, les apprentis de seconde année compteront pour 0,5, les apprentis de troisième année compteront pour 1
- **Les comptes courants d'associés créditeurs affectés aux codes liasse suivants**
Code 169, 2033A, liasse fiscale Réel Simplifié, Code VI, 2057, liasse fiscale Réel Normal.

(2011)

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES
CONCERNANT L'ANNEE N-1**

OG13

TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS POUR UN NOUVEL ADHERENT

	Néant	WW/CCI
Libellé		Montant
Découvert bancaire (N-1 : nouvel adhérent)		ZK AA/MOA
En cours de production de biens et services et produits finis (N-1 : nouvel adhérent)		AB/MOA
TVA collectée (N-1 : nouvel adhérent)		AC/MOA
TVA déductible (N-1 : nouvel adhérent)		AD/MOA
Cotisations sociales personnelles (N-1 : nouvel adhérent)		AE/MOA
Comptes courants associés inscrits en autres dettes (N-1 : nouvel adhérent)		ZL AL/MOA
Comptes courants associés inscrits en dettes financières (N-1 : nouvel adhérent)		ZL AF/MOA
Comptes courants débiteurs (N-1 : nouvel adhérent)		ZM AG/MOA
Rémunération de l'exploitant comprise dans le compte 644 (N-1 : nouvel adhérent)		AH/MOA
Subvention d'investissement (N-1 : nouvel adhérent)		AJ/MOA
Provisions réglementées (N-1 : nouvel adhérent)		AK/MOA
Sous-traitance directe (N-1 : nouvel adhérent)		AM/MOA
Reprise et transfert de charges (N-1 : nouvel adhérent)		AN/MOA
Dettes à plus d'un an (N-1 : nouvel adhérent)		AP/MOA
Le fond a-t-il été créé par l'adhérent (N-1 : nouvel adhérent) ① OUI - ② NON		AR/CCI

OG13 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N-1

Ce tableau permet à l'OGA de **reconstituer l'historique nécessaire** à la réalisation du dossier de gestion.

Ce tableau **NE DOIT** contenir **QUE** des données **N-1**.

- **Découvert bancaire (ZK)**

Il s'agit du montant du principal, **sans** les agios et autres frais bancaires déjà imputés dans l'OG 01 par les comptes 5181 et 5198.

Dans le Dossier de Gestion, la réunion de ce montant et de celui des disponibilités permet de déterminer le solde de Trésorerie.

- **Comptes courants associés créditeurs (ZL)**

Ces montants, nets d'éventuels intérêts, sont l'une des composantes, dans le Dossier de Gestion, du Tableau de Financement et de la Structure Financière.

- **Comptes courants associés débiteurs (ZM)**

Ce montant permet de générer des contrôles croisés, *dans le cas de certaines sociétés*.

(2011) AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT OG14
LA PREVENTION DES DIFFICULTES ET LA CESSATION D'ACTIVITE
TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS

Libellé	Réponses ① OUI ② NON
Depuis la dernière clôture, avez-vous eu connaissance de faits pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise ?	ZN AA/CCI
Si oui, nature des difficultés :	
difficultés de trésorerie	ZN AD/CCI
mandat ad hoc	ZN AG/CCI
conciliation	ZN AH/CCI
sauvegarde	ZN AJ/CCI
redressement judiciaire	ZN AC/CCI
liquidation judiciaire	ZN AB/CCI
Existe-t-il un projet de :	
cession d'entreprise	ZO AK/CCI
transformation en société	ZO AL/CCI
transmission	ZO AM/CCI
Existe-t-il un plan d'intéressement ou de participation de personnes	AN/CCI
Terrain dans le patrimoine privé ?	AP/CCI
Les immobilisations sont-elles détenues :	
en pleine propriété	AR/CCI
dans le patrimoine privé	AS/CCI
en location	AT/CCI
Autres natures de difficultés à préciser (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, etc....) :	
AE/FTX	ZP AF/CCI
AE/FTX	ZP AF/CCI
AE/FTX	ZP AF/CCI
Faits significatifs	Si oui, MOTIF
Si nouveaux emprunts supérieurs aux investissements (Motif)	ZQ AU/FTX
Si variation importante du taux de marge (Motif)	ZQ AV/FTX
Autres Motifs	ZQ AW/FTX
	AW/FTX
	AW/FTX
Renseignements si cessation activité	Réponses ① OUI ② NON
Format	
Si l'adhérent a cessé son activité : Date de cessation	AX/DTM
Motif de la cessation d'activité :	
Décès	ZR AY/CCI
Arrêt sans reprise	ZR AZ/CCI
Départ en retraite sans reprise	ZR BA/CCI
Départ en retraite avec vente (a)	ZR BB/CCI
Vente (a)	ZR BC/CCI
Transformation juridique	ZR BD/CCI
(a) si « vente » : le successeur a-t-il repris la même activité	ZR BE/CCI
Si cession du fonds de commerce :	
Prix de vente global	ZS BF/MOA
Prix de vente de l'incorporel	ZS BG/MOA
Prix de vente des constructions	ZS BH/MOA

OG14 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PREVENTION DES DIFFICULTES ET LA CESSATION D'ACTIVITE

La loi Dutreil d'août 2005 en faveur des PME a attribué aux CGA une nouvelle mission : la prévention des difficultés économiques et financières des petites entreprises. Les précisions que vous nous apporterez par l'intermédiaire de cet OG nous permettront de mieux cibler les entreprises concernées par ces difficultés.

- **(ZN)** La 1ère ligne relative à la connaissance de **faits pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise** doit toujours être renseignée par ① "oui" ou par ② "non".
Si "oui", mentionner la nature de difficultés :
 - Difficultés de trésorerie
 - Mandat ad hoc
 - Conciliation
 - Sauvegarde
 - Redressement judiciaire
 - Liquidation judiciaire

- **(ZO)** Ne pas omettre de remplir par ① "oui" ou par ② "non" les lignes
 - Existe-t-il un projet de cessation d'entreprise, de transformation en société ou de transmission ?
 - En présence de constructions et en l'absence de terrain au bilan, le terrain est-il resté dans le patrimoine privé ?
 - Les immobilisations sont-elles détenues en pleine propriété, dans le patrimoine privé ou en location ?

- **(ZP)** Ne pas omettre de préciser les **autres natures de difficultés** comme
 - Chute du chiffre d'affaires
 - Baisse sensible de la marge
 - Prélèvements supérieurs au résultat
 - Découvert bancaire chronique...

- **(ZQ)** Signaler en "**Faits significatifs concernant la prévention des difficultés intervenus sur l'exercice**" les particularités de l'entreprise ou de l'exercice pour signaler et inviter l'adhérent à se poser les questions nécessaires pour la pérennité de son entreprise :
 - Explications des diverses évolutions
 - Recommandations et perspectives concernant l'entreprise...

- En cas de **cessation d'activité**, ne pas omettre de renseigner le cadre en fin de page et notamment la date et le motif de cessation :
 - **Motif de la cessation d'activité (ZR)** : Ces informations nous permettent d'étudier le traitement des plus-values dans ce dossier.
 - **Prix de vente (ZS)** : Ces informations sont collectées pour alimenter les données du site www.maisondestpe.com. Sur ce site sont présentés les prix de cessions des entreprises, par code NACE et par région ou département.

(2011)

CONTROLE DE TVA

OG91

Activité soumise ou non à TVA ? ① OUI - ② NON							ZT BJ/CCI	
Franchise en base ? ① OUI - ② NON							ZT BK/CCI	
TVA sur les débits ou encaissements ? ① Débits - ② Encaissements ③ Mixte							ZT BL/CCI	
Régime d'imposition : ① CA3 - ② CA12 ③ CA12E							ZT BM/CCI	
Déclarations de TVA effectuées par : ① le cabinet comptable - ② l'adhérent							ZT BN/CCI	
N°Compte	Données comptables (1)	Total HT	Répartition chiffre d'affaires					
			19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autre Taux 1 EV/PCD (3) ZV	Autre Taux 2 EW/PCD (3) ZV
Produits - classe 70								
AA/CPT		AC/MOA	AE/MOA	AD/MOA	AF/MOA	AG/MOA	AB/MOA	AP/MOA
AA/CPT		AC/MOA	AE/MOA	AD/MOA	AF/MOA	AG/MOA	AB/MOA	AP/MOA
	Total CA	BC/MOA	BE/MOA	BD/MOA	BF/MOA	BG/MOA	BB/MOA	BP/MOA
	si TVA sur la marge							
	Marge HT ZU	BR/MOA	BS/MOA	BT/MOA	BU/MOA	BV/MOA	BW/MOA	BY/MOA
Produits -autres classe 7								
CA/CPT	Autres opérations (+ et -)	CC/MOA	CE/MOA	CD/MOA	CF/MOA	CG/MOA	CB/MOA	CP/MOA
CA/CPT		CC/MOA	CE/MOA	CD/MOA	CF/MOA	CG/MOA	CB/MOA	CP/MOA
	Acquisitions intracommunautaires ZW							
BA/CPT		CR/MOA	CS/MOA	CT/MOA	CU/MOA	CV/MOA	CW/MOA	CY/MOA
BA/CPT		CR/MOA	CS/MOA	CT/MOA	CU/MOA	CV/MOA	CW/MOA	CY/MOA
CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE ZX								
Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)								
4181	+ Clients - Factures à établir	DC/MOA	DE/MOA	DD/MOA	DF/MOA	DG/MOA	DB/MOA	DP/MOA
4198	- Avoirs à établir	EC/MOA	EE/MOA	ED/MOA	EF/MOA	EG/MOA	EB/MOA	EP/MOA
487	- Produits constatés d'avance	FC/MOA	FE/MOA	FD/MOA	FF/MOA	FG/MOA	FB/MOA	FP/MOA
↓	Si TVA sur Encaissements ZX							↓
410 à 4164								
	+ Créances clients							
GA/CPT		GC/MOA	GE/MOA	GD/MOA	GF/MOA	GG/MOA	GB/MOA	GP/MOA
GA/CPT		GC/MOA	GE/MOA	GD/MOA	GF/MOA	GG/MOA	GB/MOA	GP/MOA
4191 - 4196 - 4197								
	- Avances clients							
HA/CPT		HC/MOA	HE/MOA	HD/MOA	HF/MOA	HG/MOA	HB/MOA	HP/MOA
HA/CPT		HC/MOA	ED/MOA	HD/MOA	HF/MOA	HG/MOA	HB/MOA	HP/MOA
	+ Effets escomptés non échus	JC/MOA	JE/MOA	JD/MOA	JF/MOA	JG/MOA	JB/MOA	JP/MOA
	Autres							
KA/CPT		KC/MOA	KE/MOA	KD/MOA	KF/MOA	KG/MOA	KB/MOA	KP/MOA
KA/CPT		KC/MOA	KE/MOA	KD/MOA	KF/MOA	KG/MOA	KB/MOA	KP/MOA

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE ZX								
Compte de régularisation fin d'exercice (N)								
4181	- Clients - Factures à établir	LC/MOA	LE/MOA	LD/MOA	LF/MOA	LG/MOA	LB/MOA	LP/MOA
4198	+ Avoirs à établir	MC/MOA	ME/MOA	MD/MOA	MF/MOA	MG/MOA	MB/MOA	MP/MOA
487	+ Produits constatés d'avance	NC/MOA	NE/MOA	ND/MOA	NF/MOA	NG/MOA	NB/MOA	NP/MOA
↓	Si TVA sur Encaissements ZX	↓						
410 à 4164	- Créances clients	PC/MOA	PE/MOA	PD/MOA	PF/MOA	PG/MOA	PB/MOA	PP/MOA
PA/CPT		PC/MOA	PE/MOA	PD/MOA	PF/MOA	PG/MOA	PB/MOA	PP/MOA
PA/CPT		PC/MOA	PE/MOA	PD/MOA	PF/MOA	PG/MOA	PB/MOA	PP/MOA
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients	QC/MOA	QE/MOA	QD/MOA	QF/MOA	QG/MOA	QB/MOA	QP/MOA
QA/CPT		QC/MOA	QE/MOA	QD/MOA	QF/MOA	QG/MOA	QB/MOA	QP/MOA
QA/CPT		QC/MOA	QE/MOA	QD/MOA	QF/MOA	QG/MOA	QB/MOA	QP/MOA
	- Effets escomptés non échus	RC/MOA	RE/MOA	RD/MOA	RF/MOA	RG/MOA	RB/MOA	RP/MOA
	Autres	SC/MOA	SE/MOA	SD/MOA	SF/MOA	SG/MOA	SB/MOA	SP/MOA
SA/CPT		SC/MOA	SE/MOA	SD/MOA	SF/MOA	SG/MOA	SB/MOA	SP/MOA
SA/CPT		SC/MOA	SE/MOA	SD/MOA	SF/MOA	SG/MOA	SB/MOA	SP/MOA
AUTRES CORRECTIONS (2)								
654 - 6714	- Créances irrécouvrables ZY	TC/MOA	TE/MOA	TD/MOA	TF/MOA	TG/MOA	TB/MOA	TP/MOA
UA/CPT		UC/MOA	UE/MOA	UD/MOA	UF/MOA	UG/MOA	UB/MOA	UP/MOA
UA/CPT		UC/MOA	UE/MOA	UD/MOA	UF/MOA	UG/MOA	UB/MOA	UP/MOA
A	Base HT taxable	VC/MOA	VE/MOA	VD/MOA	VF/MOA	VG/MOA	VB/MOA	VP/MOA
B	C.A. et Acquisitions Intracommunautaires déclarés selon déclarations de TVA	WC/MOA	WE/MOA	WD/MOA	WF/MOA	WG/MOA	WB/MOA	WP/MOA
C	Régularisations en base (N-1)	XC/MOA	XE/MOA	XD/MOA	XF/MOA	XG/MOA	XB/MOA	XP/MOA
D	Ecart en base (à justifier)	YC/MOA	YE/MOA	YD/MOA	YF/MOA	YG/MOA	YB/MOA	YP/MOA
E	TVA à régulariser	ZC/MOA	ZE/MOA	ZD/MOA	ZF/MOA	ZG/MOA	ZB/MOA	ZP/MOA
Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autre Taux 1 (3)	Autre Taux 2 (3)
4457	TVA collectée (4)		AJ/MOA	AH/MOA	AK/MOA		AM/MOA	AS/MOA
4455	TVA à décaisser	AU/MOA						
44567	Crédit de TVA	AV/MOA						
445 (souvent 44587)	TVA à régulariser	AW/MOA	AX/MOA	AY/MOA	AZ/MOA		DR/MOA	DT/MOA
TVA DEDUCTIBLE								
Assujettissement partiel ① OUI - ② NON		ER/CCI					Prorata de déduction	ES/PCD
TVA déduite selon déclarations		ET/MOA						
Montant des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable		EU/MOA						
Remarques :		ZZ/FTX						
		ZZ/FTX						
		ZZ/FTX						

Nota : Les signes opératoires notés devant les libellés de la colonne « Données Comptables » sont présents pour expliquer le mode opératoire afin de calculer le montant « Total ». Cela ne préjuge pas du signe que peut avoir le montant transmis dans les données de type MOA (négatif ou positif).

- (1) Les informations de la colonne « Données Comptables » sont remplies avec les données 1148 et/ou 1146 du segment CPT utilisé pour la colonne « N° Compte ».
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Dans chacune colonne doit figurer les montants de **TVA associé à son taux** de TVA **se trouvant en tête de colonne**. Le tableau peut donc faire transiter jusqu'à 6 taux de TVA différent **dont 4 prédéfinis**.
- (4) Sur cette ligne doit figurer le solde de la TVA collectée par type de taux. Ce solde doit être :
 - Pour une TVA sur les encaissements ; le montant de la TVA (sur les clients dû) portée au bilan à la date de clôture de l'exercice. Le rapprochement peut s'effectuer avec les créances clients restantes (différences entre les lignes créances clients (comptes 410 à 4164) et les lignes avances clients (comptes 4191 - 4196 - 4197) de la partie du tableau « corrections fin d'exercice ».
 - Pour une TVA sur les débits ; le montant de la TVA est en principe à 0.

OG91 : CONTROLE DE TVA

A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT...

...pour toutes les entreprises assujetties ou non à la TVA.

- Servir les **5 premières** lignes de l'OG (**ZT**). Elles permettent de vérifier le régime d'imposition (options éventuelles, franchise en base...) et l'éventuel non assujettissement.
- Tous les montants sont à porter **Hors Taxes**.
- Servir toutes les zones qui concernent l'entreprise :
 - Renseigner entièrement la colonne « Total H.T » pour toutes les lignes.
 - Ne pas omettre de détailler les montants en colonnes « Répartition chiffre d'affaires ».
 - Porter une attention particulière aux lignes « **Total CA** », « **Total** », « **Chiffre d'affaires (selon déclarations de TVA)** » et le cas échéant les lignes « **Régularisations en base (N-1)** », « **Ecart en base** » et « **TVA à régulariser** ».
- Opérations imposables à la **TVA sur la marge** :
La « **Marge HT** » (**ZU**) se calcule : $(\text{Vente TTC} - \text{Achat TTC}) / (1 + \text{taux de TVA})$
- Dans la colonne « **Autres Taux** » (**ZV**) doivent figurer les montants des opérations ou données relevant de taux de TVA non déjà prédéfinis dans les autres colonnes. Ce taux doit être indiqué dans l'en-tête de la colonne (**ZV**).
- Les « **Autres opérations** » s'entendent des opérations ne constituant pas du chiffre d'affaires mais entrant dans le champ d'application de la TVA : production d'immobilisations, cessions d'immobilisations, transferts de charges.
- Les « **Acquisitions intracommunautaires** » (**ZW**) s'entendent des opérations intra-communautaires qui ne sont pas soumises à droits de douane (puisque l'Union européenne constitue un marché unique) et qui sont en principe exonérées de TVA dans le pays de départ (comme les importations – exportations) et imposées à la TVA dans le pays de consommation.
- Les « **Corrections début d'exercice** » recensent les montants H.T des postes du bilan N – 1 et les « **Corrections fin d'exercice** » ceux du bilan N.

Il s'agit de considérer les opérations relevant de la TVA collectée **en fonction de leur exigibilité** :

- Pour les débits, ce sont des comptes de régularisations : clients, factures à établir (comptes 4181), clients, avoirs à établir (comptes 4198), produits constatés d'avance (comptes 487).
- Pour les encaissements, il faut remplir le **Tableau I (ZX)** (corrections début d'exercice) et le **Tableau II (ZY)** (corrections fin d'exercice) qui tiennent compte des créances clients (comptes 410 à 4164), des avances clients (comptes 4191, 4196 et 4197) et des effets escomptés non échus et autres valeurs à l'encaissement (comptes 51).
- Les « **Autres corrections** » (**ZY**) concernent notamment les créances définitivement irrécouvrables passées en charge sur l'exercice (comptes 654 et 6714).

CADRAGE DE BAS DE TABLEAU

A	Base HT taxable	<i>VC/MOA</i>	<i>VE/MOA</i>	<i>VD/MOA</i>	<i>VF/MOA</i>	<i>VG/MOA</i>	<i>VB/MOA</i>
B	C.A. selon déclarations de TVA	<i>WC/MOA</i>	<i>WE/MOA</i>	<i>WD/MOA</i>	<i>WF/MOA</i>	<i>WG/MOA</i>	<i>WB/MOA</i>
C	Régularisations en base (N-1)	<i>XC/MOA</i>	<i>XE/MOA</i>	<i>XD/MOA</i>	<i>XF/MOA</i>	<i>XG/MOA</i>	<i>XB/MOA</i>
D	Ecart en base (à justifier)	<i>YC/MOA</i>	<i>YE/MOA</i>	<i>YD/MOA</i>	<i>YF/MOA</i>	<i>YG/MOA</i>	<i>YB/MOA</i>
E	TVA à régulariser	<i>ZC/MOA</i>	<i>ZE/MOA</i>	<i>ZD/MOA</i>	<i>ZF/MOA</i>	<i>ZG/MOA</i>	<i>ZB/MOA</i>
Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autres Taux
4457	TVA collectée (4)		<i>AJ/MOA</i>	<i>AH/MOA</i>	<i>AK/MOA</i>		<i>AM/MOA</i>
4455	TVA à décaisser	<i>AN/MOA</i>					
44567	Crédit de TVA	<i>AP/MOA</i>					
44587	TVA à régulariser	<i>AR/MOA</i>	<i>AS/MOA</i>	<i>AT/MOA</i>	<i>AU/MOA</i>		<i>AW/MOA</i>
Remarques :		<i>ZZ/FTX</i>					
		<i>ZZ/FTX</i>					
		<i>ZZ/FTX</i>					

- La **ligne A** fait apparaître le montant HT des opérations déclarables à la TVA au titre de l'exercice selon les montants et le mode opératoire détaillés dans les lignes au dessus.
Le montant total doit tenir compte des opérations exonérées.
- La **ligne B** doit mentionner le total HT des opérations imposables et non imposables issues des déclarations CA12 (régime simplifié) ou de la/des déclaration(s) CA3 (régime normal).
- La **ligne C** indique le total des régularisations en base effectuées sur les déclarations CA12 (régime simplifié) ou des déclarations CA3 (régime normal) de l'exercice précédent :
 - Montant négatif si trop déclaré en N-1.
 - Montant positif dans le cas contraire.
- La **ligne D** est égale à **A - B + C**.
- La **ligne E** correspond à la TVA afférente à l'écart en base calculé en **D**.
- La rubrique **Remarques** doit être renseignée dès que la **ligne D** « Ecart en base » ou la **ligne E** « TVA à régulariser » est servie.
Elle doit indiquer les régularisations effectuées ou à effectuer. Elle précisera sur quelles déclarations elles ont été ou seront faites.
- La ligne **4457 (soldes des comptes de TVA collectée)** doit correspondre par taux au solde de TVA collectée figurant au bilan :
 - Pour les débits, il est en principe à 0.
 - Pour les encaissements, il doit s'agir de la TVA sur le « dû clients » inscrite au bilan à la date de clôture de l'exercice.
Un rapprochement peut s'effectuer avec les créances clients (comptes 410 à 4164) et les lignes avances clients (comptes 4191 – 4196 – 4197) de la partie du tableau « Corrections fin d'exercice ».



En cas d'exercice comptable décalé et de déclaration CA12 à l'année civile.

- Se servir de la zone « **Remarques** » pour préciser le décalage
- Se servir de la zone « **Autres Opérations** » pour effectuer les ajustements de chiffre d'affaires pour rétablir le chiffre d'affaires de l'année civile
- Préciser en « **corrections début et fin d'exercice** » la position de chaque compte concerné au 31/12/N-1 et 31/12/N
En cas de TVA sur encaissements, faire de même dans les **tableaux I et II**

EXEMPLE : exercice allant du **01/07/2009** au **30/06/2010**

...

N° Compte	Données comptables (1)	Total HT	Répartition chiffre d'affaires				
			19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autres Taux (3)
Produits - classe 70							
704200	Ventes de marchandises	94	94				
704560	Ventes de MO et fournitures	12 783	12 783				
704550	Vente de MO d'œuvre	45 286	45 286				
	Total CA	58 162	58 162				
si TVA sur la marge							
	Marge HT						
Produits - autres classe 7	Autres opérations (+ et -)						
	+ Facturation 1er semestre 2009	31 300	31 198	102			
	+ Bonis Client 1er semestre 2009	42	42				
	- Facturation 1er semestre 2010	-30 177	-30 177				
CP/CPT	Acquisitions intracommunautaires						
CP/CPT							
	CORRECTIONS DEB. D'EXERCICE						
	Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)						
4181	+ Clients - Factures à établir						
4198	- Avoirs à établir						
487	- Produits constatés d'avance						
↓	Si TVA sur Encaissements (Détails dans tableau I)						↓
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE						
	Compte de régularisation fin d'exercice (N)						
4181	- Clients - Factures à établir						
4198	+ Avoirs à établir						
487	+ Produits constatés d'avance						
↓	Si TVA sur Encaissements (Détails dans tableau II)						↓
	AUTRES CORRECTIONS (2)						
654 - 6714	- Créances irrécouvrables						
UA/CPT							
UA/CPT							

A	Base HT taxable	59 705	59 602	102			
B	C.A. selon déclarations de TVA	59 704	59 602	102			
C	Régularisations en base (N-1)						
D	Ecart en base (à justifier)						
E	TVA à régulariser						
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autres Taux
4457	TVA collectée (4)		6 566				
4455	TVA à décaisser						
44567	Crédit de TVA						
44587	TVA à régulariser						

Remarque :

La CA12 est établie à l'année civile. La TVA collectée restant au bilan au 30/06/2010 pour 6566 € correspond à la TVA sur clients dus au 31/12/09 + TVA sur la facturation du 1er semestre

Tableau I (Corrections début d'exercice)

↓ Si TVA sur Encaissements ↓							
410 à 4164	+ Créances clients						
	<i>Clients au 31/12/2008</i>	3 699	3 699				
4191 – 4196 – 4197	- Avances clients						
	+ Effets escomptés non échus						
	Autres						

Tableau II (Corrections fin d'exercice)

↓ Si TVA sur Encaissements ↓							
410 à 4164	- Créances clients						
	<i>Clients au 31/12/2009</i>	- 3 222	- 3 222				
4191 – 4196 – 4197	+ Avances clients						
	- Effets escomptés non échus						
<i>KA/CPT</i>	Autres						
<i>KA/CPT</i>							